

# forêt limousine

Janvier 2013 - N° 64 ISSN 0991-3211

EDITO

SYNDICAT DES FORESTIERS  
PRIVÉS DU LIMOUSIN  
CENTRE RÉGIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

## Forêt limousine, une formule originale de «journal partagé» entre CRPF et Syndicat

Rappelons à nos lecteurs ce qu'est Forêt limousine : une revue régionale réalisée en partenariat parfaitement équilibré entre nos deux organismes limousins CRPF et Syndicat des Forestiers Privés. Chacun y est clairement identifié (les articles du Syndicat ressortent sous l'étiquette «page syndicale») et garde sa liberté de ton, mais le travail de préparation est commun, s'appuyant sur un comité de rédaction et un comité de lecture efficaces. Quant au coût du journal, il est dans la même logique pris en charge à 50% par chacune des deux structures.

Vous trouverez ainsi dans ce très riche numéro de janvier 2013 :

- Dans les pages «CRPF» :
  - le calendrier 2013 des réunions de nos associations partenaires, auxquelles le CRPF apporte un appui très important en animation ; le travail de ces associations et de ses bénévoles est d'une grande utilité pour le développement forestier régional ;
  - un article sur le fonctionnement de l'ADELI, dont l'ambition est désormais tournée vers l'amélioration des peuplements feuillus, et une information sur le programme européen «Robinwood +» d'échange de bonnes pratiques sylvicoles ;
  - une information importante sur les nouvelles conditions d'établissement du Plan Simple de Gestion, et la formation que propose le FOGEFOR pour aider les forestiers à le rédiger ;
  - rédigé par Bruno Gratia (enseignant à l'EF de Meymac et docteur) et Jean-Marie Righi (ingénieur au CRPF spécialiste des stations), un rappel essentiel sur les sols forestiers limousins.
- Dans les pages «Syndicat» :
  - un article signé de Christian Beynel sur le bois énergie. L'auteur se veut rassurant en réaction à certaines rumeurs alarmistes («nos feuillus sont menacés») circulant sur le plateau de Millevaches : «jamais la quantité de bois feuillue n'a été aussi élevée, nous ne sommes pas prêts de manquer de bois de chauffage mais plutôt de consommateurs locaux !»
  - la restitution d'un important colloque sur forêt et changement climatique, par Christian Bouthillon. Ce dernier attire l'attention des forestiers privés : nous allons devoir nous préoccuper de plus en plus de l'impact sur la forêt limousine du réchauffement climatique.
  - Jean-Marie Barbier fait le point sur les discussions entamées avec la DREAL du Limousin sur les conditions de la gestion forestière dans les sites Natura 2000. La DREAL a fourni des réponses très complètes et argumentées aux questions du Syndicat, encourageantes et offrant de bonnes conditions à la poursuite du dialogue.

Pierre de LA POMÉLIE  
Président du C.R.P.F.

## s o m m a i r e

- ▶ p2 Calendrier des réunions 2013
- ▶ p4 Un nouvel enjeu pour le CRPF et l'ADELI
- ▶ p5 Programme Européen Robinwood
- ▶ p6 Nouvelles conditions d'établissement des P.S.G. Formation Plan Simple de Gestion
- ▶ p7 A la rencontre des sols forestiers en Limousin
- ▶ p8 Le bois énergie
- ▶ p9 Le Certiphyto
- ▶ p10 Colloque sur le changement climatique
- ▶ p11 Du nouveau sur Natura 2000
- ▶ p12 Brèves / relance abonnements



"Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures"

# Nos rendez-vous en 2013

	DATE	THÈME / LIEU	STRUCTURE - ANIMATEUR INSCRIPTION PAR TELEPHONE
1	FÉVRIER	Utilisation de petit matériel (tronçonneuse, débroussailluse,...). <b>Secteur Sud-Ouest Haute-Vienne</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
2	VENDREDI 15 FÉVRIER	Atelier : comment bien choisir ses plants forestiers (visite d'une pépinière). <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
3	JEUDI 21 FÉVRIER	Les outils internet du sylviculteur (géoportail, cadastre,...). <b>Limoges (Siège du CRPF) (87)</b>	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
4	MARS	Transmission du patrimoine : droit, fiscalité,... <b>Secteur Sud-Ouest Haute-Vienne</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
5	VENDREDI 8 MARS	Visite de la chaufferie bois du Val de l'Aurence. <b>Limoges (87)</b>	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
6	VENDREDI 8 MARS	Réalisation d'un catalogue tarifaire des prestations forestières. Connaissance de la Responsabilité Civile défense et recours.	<b>ADAF DORDOGNE VENTADOUR</b> Michel RIVAL, Chambre d'Agriculture Tél. 05.55.46.78.46
7	SAMEDI 16 MARS	Cubage et commercialisation des bois – Approfondissement.	<b>FOGEFOR du Limousin</b> François DIDOLOT, CRPF Limousin - Tél. 05.87.50.42.06
8	VENDREDI 22 MARS	Le bois énergie. <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
9	VENDREDI 22 MARS	Mise à jour sur la fiscalité forestière (M <sup>e</sup> Dubeau). <b>Bugeat (19)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
10	SAMEDI 23 MARS	« Rencontres forestières corrésiennes » (forestiers de l'Afoxa, chasseurs et membres de l'association locale AEX). <b>Saint Geniez ô Merle (19)</b>	<b>A.FO.XA</b> Jean-Paul GAYOT, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
11	MERCREDI 27 MARS	Visite d'une tonnellerie. <b>Beaulieu, Le Lonzac ou Brive la Gaillarde (19)</b>	<b>A.FO.XA</b> Jean-Paul GAYOT, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
12	AVRIL	La route de l'amélioration forestière. <b>Secteur PNR Périgord Limousin</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
13	JEUDI 11 AVRIL	Journée technique : approche de la qualité du douglas.	<b>CETEF</b> J-Louis FERRON, CRPF Limousin - Tél. 05.87.50.42.02
14	JEUDI 11 AVRIL	Les différentes qualités du bois (réunion CETEF/GDF). <b>Bourgneuf</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
15	SAMEDI 13 AVRIL	Le cèdre de l'Atlas : une essence à découvrir.	<b>ADAF DORDOGNE VENTADOUR</b> Michel RIVAL, Chambre d'Agriculture Tél. 05.55.46.78.46
16	MERCREDI 17 AVRIL	Bois énergie : un débouché local. Sylviculture des peuplements irréguliers. <b>Hautefage (19)</b>	<b>A.FO.XA</b> Jean-Paul GAYOT, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
17	SAMEDI 27 AVRIL	Visite du réseau de chaleur de la commune. <b>Gentioux (23)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
18	MAI	Visite de la propriété forestière du GFR de Combas. <b>Vicq sur Breuilh (87)</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
19	VENDREDI 17 MAI	Atelier : que faire dans une jeune plantation de chêne rouge ? <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
20	JEUDI 23 MAI	Catalogue des stations de la châtaigneraie limousine. <b>Vaulry (87)</b>	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
21	VENDREDI 24 MAI	La forêt irrégulière est-ce possible ? <b>Secteur de Meymac (19)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
22	SAMEDI 25 MAI	Sylviculture des jeunes peuplements résineux : de la plantation au dépressage.	<b>ADAF DORDOGNE VENTADOUR</b> Michel RIVAL, Chambre d'Agriculture Tél. 05.55.46.78.46
23	JUIN	Reconnaissance des plantes forestières. <b>Secteur Sud-Ouest Haute-Vienne</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
24	JUIN (1 <sup>ÈRE</sup> QUINZAINE)	Voyage : les grandes forêts de chêne – 3 jours. <b>Bercé (Sarthe) – Amboise (Indre et Loire)</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
25	MERCREDI 19 JUIN	Entretien de la débroussailluse et pratique des dégagements. <b>Secteur Sud Corrèze</b>	<b>A.FO.XA</b> Jean-Paul GAYOT, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
26	LUNDI 24 JUIN OU VENDREDI 28 JUIN	Travaux pratiques sylvicoles, marquage et séance pratique avec le sécateur du G.D.F. <b>Blond (87)</b>	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
27	VENDREDI 28 JUIN	Atelier : comment réussir une régénération naturelle ? <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
28	SAMEDI 29 JUIN	Les documents de gestion sous informatique destinés aux petits propriétaires forestiers. <b>Egletons (19)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
29	VENDREDI 12 JUILLET	Atelier : comment marquer une coupe d'éclaircie dans un peuplement résineux ? <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
30	MERCREDI 17 JUILLET	Visites d'entreprises de transformation du bois, notamment le robinier. <b>Perche</b>	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
31	MERCREDI 17 JUILLET	Le point sur les forêts en zone Natura 2000. <b>St Merd les Oussines (19)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50

32	<b>VENDREDI 2 AOÛT</b>	Journée forestière du Syndicat des Forestiers Privés du Limousin. <b>Creuse</b>	Syndicat des Forestiers Privés du Limousin et Centre Régional de la Propriété Forestière
33	<b>VENDREDI 30 AOÛT</b>	Atelier : comment affûter une chaîne de tronçonneuse ? <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
34	<b>SEPTEMBRE</b>	Les nouveaux outils informatiques utiles en forêt : site internet. <b>Secteur Sud Corrèze</b>	<b>A.FO.XA</b> Jean-Paul GAYOT, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
35	<b>SEPTEMBRE</b>	Journée nature. <b>Secteur Sud-Ouest Haute-Vienne</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
36	<b>VENDREDI 13 SEPTEMBRE</b>	Voyage en forêt de Tronçais : le suivi de la régénération naturelle du chêne, un modèle pour la régénération naturelle résineuse. <b>Allier (03)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
37	<b>VENDREDI 20 SEPTEMBRE</b>	Les forestières du Massif-Central. <b>Puy de Dôme</b>	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
38	<b>VENDREDI 20 SEPTEMBRE</b>	Atelier : comment mesurer les arbres sur pied et en estimer le volume ? <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
39	<b>DU 20 AU 22 SEPTEMBRE</b>	Vilèmes Forestières du Massif Central. <b>Giat (Puy de Dôme)</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
40	<b>OCTOBRE</b>	Visite de l'usine de conditionnement de châtaignes issues de la réhabilitation d'anciennes châtaigneraies. <b>Mussidan (Dordogne)</b>	<b>GDF « Forêts SO 87 »</b> Thierry NEQUIER, CRPF Limousin – Tél. 05.87.50.42.11
41	<b>OCTOBRE</b>	Visite au Salon de la Maison Bois. <b>Angers (Maine et Loire)</b>	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
42	<b>VENDREDI 4 OCTOBRE</b>	Forêt et grand gibier : projet de guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier.	<b>ADAF DORDOGNE VENTADOUR</b> Michel RIVAL, Chambre d'Agriculture Tél. 05.55.46.78.46
43	<b>SAMEDI 5 OCTOBRE</b>	Le forestier maître d'ouvrage. Le cas de la vente de bois énergie - Approfondissement.	<b>FOGEFOR du Limousin</b> François DIDOT, CRPF Limousin - Tél. 05.87.50.42.06
44	<b>MERCREDI 9 OCTOBRE</b>	Sylviculture des pins, notamment Sylvestre et Laricio. <b>Secteur Sud Corrèze</b>	<b>A.FO.XA</b> Jean-Paul GAYOT, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
45	<b>JEUDI 17 OCTOBRE</b>	Journée technique : le mélèze (travaux conduits par l'INRA).	<b>CETEF</b> J-Louis FERRON, CRPF Limousin - Tél. 05.87.50.42.02
46	<b>VENDREDI 18 OCTOBRE</b>	Les arbres de parc. <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
47	<b>DIMANCHE 20 OCTOBRE</b>	Les champignons en forêt. <b>St Sétiers (19)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
48	<b>MERCREDI 6 NOVEMBRE</b>	Comment faire son bois de chauffage sans se fatiguer (avec démonstration de matériel). <b>Peret Bel Air (19)</b>	<b>GDF « Plateau de Millevaches »</b> Robert NANOT, CRPF Limousin – Tél. 05.55.93.96.50
49	<b>VENDREDI 8 NOVEMBRE</b>	Dessouchage, sous-solage et andainage.	<b>GDF Monts de Blond et d'Ambazac</b> Bernard PELLISSIER, CRPF Limousin Tél. 05.55.21.55.84
50	<b>VENDREDI 8 NOVEMBRE</b>	Réalisation d'un inventaire de peuplement.	<b>ADAF DORDOGNE VENTADOUR</b> Michel RIVAL, Chambre d'Agriculture Tél. 05.55.46.78.46
51	<b>VENDREDI 15 NOVEMBRE</b>	Intérêt des coupes d'amélioration. <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66
52	<b>VENDREDI 15 NOVEMBRE</b>	Journée technique : préparation au changement climatique.	<b>CETEF</b> J-Louis FERRON, CRPF Limousin - Tél. 05.87.50.42.02
53	<b>VENDREDI 6 DÉCEMBRE</b>	Atelier : comment marquer une coupe d'amélioration dans un peuplement feuillu ? <b>Secteur Monts et Barrages</b>	<b>GDF Monts et Barrages</b> Michel DEFAYE, CRPF Limousin Tél. 05.55.69.57.66

**POUR JOINDRE LE C.R.P.F. LIMOUSIN [www.crfp-limousin.com](http://www.crfp-limousin.com)**

**HAUTE-VIENNE**

IMMEUBLE SAFRAN  
2 AVENUE GEORGES GUINGOUIN  
CS 80912 PANAZOL  
87017 LIMOGES CEDEX 1  
TÉL. 05.87.50.42.00  
CENTRE D'ACCUEIL - 87460 BUJALEUF  
TÉL. 05.55.69.57.66

**CREUSE**

IMMEUBLE MSA  
28 AV. D'Auvergne  
23000 GUÉRET  
TÉL. 05.55.52.49.95

**CORRÈZE**

IMMEUBLE CONSULAIRE PUY PINÇON  
19000 TULLE  
TÉL. 05.55.21.55.84  
1 ROUTE DE SOUDEILLES  
19300 EGLETONS - TÉL. 05.55.93.96.50

**Mlc**  
Manufacture Limousine de clôture

Guy Lacotte

La Gare  
87500 Coussac Bonneval

Tél : 05 55 75 21 54  
06 20 52 56 23

Fax : 05 55 75 24 04

Email : [limousine.cloture@mlc87.fr](mailto:limousine.cloture@mlc87.fr)  
web : [limousinedeclotures.com](http://limousinedeclotures.com)

*Le Châtaignier, une passion durable*

*Spécialisés dans la transformation du châtaignier,  
nous achetons toute l'année  
du taillis de 13 à 20 ans d'âge  
minimum 2 hectares.*



Chaîne de contrôle n°FCMA/09-0088

# Gérer la forêt feuillue : un nouvel enjeu pour le CRPF et l'ADELI

*Après avoir contribué avec succès au développement de la pratique des éclaircies au sein des peuplements résineux issus de la période « FFN », le CRPF entend profiter de l'ouverture des nouveaux débouchés offerts par la demande en bois énergie pour promouvoir les travaux nécessaires à la remise dans le circuit économique des peuplements feuillus.*

S'appuyant sur l'Association pour un Développement Équilibré de la Forêt en Limousin (ADELI), qu'il a mis en place en 1980, dans le cadre d'un partenariat entre sylviculteurs, exploitants et utilisateurs, le CRPF s'engage dans un nouveau défi : accroître la mobilisation de bois, notamment feuillus, au sein de la petite et moyenne propriété forestière, dans le respect de pratiques sylvicoles respectueuses des règles de gestion durable.

En effet, si aujourd'hui ces principes sont globalement bien maîtrisés au sein de la forêt résineuse, il n'en est pas de même pour les peuplements feuillus qui couvrent près de 400 000 ha, soit les 2/3 du territoire forestier régional.

Bien que leur qualité soit très inégale, ces peuplements se caractérisent globalement par une capitalisation de bois sur pied souvent excessive, du fait d'absence d'intervention au cours des dernières décennies, faute de débouchés appropriés.

L'émergence de nouveaux besoins de matière première, en particulier dans le domaine du bois énergie, constitue aujourd'hui une opportunité pour proposer aux propriétaires de ces peuplements des modalités d'interventions spécifiques, permettant tout à la fois de mobiliser des quantités supplémentaires de bois et d'améliorer, à terme, le potentiel des peuplements concernés.

C'est dans ce contexte que le CRPF et l'ADELI, en partenariat avec la Région Limousin, ont pu proposer, début 2012, un nouveau programme de développement pour les prochaines années. Ce programme, qui a vocation à faire émerger, par la voie du regroupement de travaux, des unités de chantiers de taille économiquement viables, s'articule sur la complémentarité des moyens mis en œuvre par chacun des partenaires.

Ainsi, la Région, dans le cadre d'un Cahier des Charges précisant les opérations sylvicoles éligibles, propose une aide financière ciblée (de 200 à 350 €/ha en fonction de la nature des travaux) aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans une démarche de regroupement.

Parallèlement, l'ADELI, avec l'aide du CRPF, développe des actions d'animation spécifiques auprès des propriétaires, des entreprises d'exploitation ou encore des coopératives, en vue de constituer ces regroupements.

Pour ce faire, l'ADELI dispose d'une cellule d'animation composée de deux techniciens forestiers, au fonctionnement de laquelle la Région apporte également sa contribution.

Ces chantiers regroupés ont vocation, par leur exemplarité, à créer progressivement un réseau de références au niveau régional, tant auprès des autres propriétaires forestiers que des entreprises d'exploitation.



Une forêt améliorée

Dans le cadre de ce programme, une attention particulière est également portée sur les infrastructures (aires de dépôt des bois notamment) qui constituent bien souvent un complément indispensable à la réalisation des travaux.

Si l'objectif est ambitieux, il rencontre toutefois un écho favorable auprès de propriétaires jusque là désarmés face à leurs peuplements. Ainsi, Christian Millochau, membre d'un regroupement proche de Châteauneuf-la-Forêt, nous confie : « Je possédais quelques parcelles de bois qui, de mon regard, ne valaient rien. J'étais prêt à tout faire couper. Je me suis retrouvé avec des amis qui m'ont parlé du regroupement. L'ADELI m'a donné l'idée d'améliorer ma parcelle. Aujourd'hui mes bois deviennent une réalité ».

Ou encore, André Cosquer, membre d'un regroupement sur la commune de Nedde qui nous avouait récemment « On se doutait qu'il y avait quelque chose à faire, mais on a tendance à différer ce qui n'est pas prioritaire ». Maintenant il reconnaît avec fierté : « Aujourd'hui, nous sommes fiers que notre forêt participe à l'économie régionale ».

Entreprendre des travaux dans les peuplements feuillus est toutefois, pour la très grande majorité des propriétaires, une nouveauté.

Pourquoi, comment et dans quelles conditions sélectionner les meilleurs sujets, porteurs d'avenir, en enlever d'autres à leur profit, ouvrir des voies de cloisonnement pour débarder le bois, créer des places de dépôts ?...

Claire et Anne, les animatrices de l'ADELI, et les techniciens du CRPF sont là pour répondre à ces différentes questions et aider propriétaires et intervenants à trouver des solutions consensuelles.

Le marquage est souvent un moment privilégié pour échanger et mieux comprendre les impératifs de chacun.

Robert Berthy, un autre propriétaire, nous confie ainsi : « grâce au regard du



Savoir transmettre le regard

professionnel, j'ai appris à connaître les arbres, leur qualité, et les interventions à réaliser » ou encore, Bernard Palicot, responsable d'exploitation, se réjouit « d'un travail où propriétaire, exploitant et techniciens sont intervenus. Nous avons réalisé le marquage ensemble en tenant compte des impératifs d'exploitation ».

Intégrés au CRPF, les techniciens de l'ADELI peuvent s'appuyer sur le réseau des structures de développement.

Sur le secteur de Châteauneuf-la-Forêt la Forêt, Marc Lafarge, Vice Président du GDF Monts et Barrages est ainsi d'une aide précieuse. Il a participé à toutes les formations organisées sur ce thème par le GDF et aime à faire partager sa passion « Pour le regroupement, j'ai rencontré tous mes voisins, j'ai la chance de tous les connaître. Ils m'ont tous suivi. ». Aujourd'hui, forestier convaincu, connaissant parfaitement la forêt, il passe des heures à convaincre les plus récalcitrants en concluant son message par « une forêt bien travaillée, c'est beau pour tout le monde ».

L'aide financière apportée par la Région constitue également un allié précieux qui permet souvent aux propriétaires de franchir le dernier pas. Ainsi, Jean Babaudou, membre d'un regroupement d'une douzaine d'hectares réalisé sur la commune de Saint Genest sur Roselle (87), nous confie « La petite aide du Conseil Régional est

incitative, le propriétaire est rassuré, il est sûr que ça ne va pas lui coûter ».

Malgré ces signes positifs, il est cependant évident, au regard de l'ampleur de la tâche, que le programme n'atteindra pleinement son objectif que si chacun des acteurs est en mesure de s'approprier les itinéraires sylvicoles proposés et devienne à son tour vecteur de développement.

C'est pourquoi, à ce stade, il est important, de consacrer le temps nécessaire à la formation de chacun des acteurs (propriétaire, bûcheron, débardeur ou exploitant) et au suivi régulier des chantiers. La bonne réalisation des travaux, la confiance créée avec le propriétaire en inciteront d'autres à suivre l'exemple. Comme nous le confiait Jean-Louis Siriex, membre d'un regroupement à La Croisille sur Briance (87) : « Claire et Anne, les animatrices, passaient très souvent sur le chantier pour voir comment ça allait. Le résultat est plaisant, maintenant j'ai une forêt vivante » ou encore André Cosquer, propriétaire sur la commune de Nedde (87), désormais convaincu de l'amélioration forestière, qui reconnaît les mérites de l'ADELI et de tous les forestiers « Comme un mur démolit ne se reconstruit pas tout seul, une forêt abandonnée a besoin de reprise en main ».

## LE REGROUPEMENT

- ✓ 3 propriétaires minimum
- ✓ 1 seul opérateur économique
- ✓ 8 ha de travaux compris dans un périmètre proche (4ha si les travaux ne portent que sur des peuplements feuillus)

## CONTACTS

Corrèze :

Mme Anne REBIERE : 06.30.58.67.68,

Haute-Vienne et Creuse :

Mme Claire BROQUE : 06.30.58.63.64.

Jean-Louis FERRON / Michel DEFAYE

## Programme européen Robinwood +

### MEETING EN LIMOUSIN

Ce programme européen a été présenté dans Forêt Limousine n°61 (janvier 2012). Son objectif est de soutenir par l'activité forestière la revitalisation économique et sociale des zones rurales. Il repose sur des échanges d'expériences entre les Régions partenaires.

Du 23 au 25 octobre derniers, le Conseil Régional, le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Conseil Général de la Corrèze ont organisé une rencontre de 3 jours à l'attention des partenaires européens du programme Robinwood +.

Accueillis par Gérard Bonnet (Président du Conseil Général 19), Marc Horvat (Conseiller Régional) et Olivier Bertrand (Vice Président des Forestiers Privés Européens et Conseiller du CRPF), 26 participants originaires d'Italie, de Finlande et de Roumaine ont pu échanger sur le thème de la Forêt. Ils ont partagé leurs expériences lors des rencontres et des visites qui jalonnaient un emploi du temps bien rempli :

- Actions d'animation menées afin de susciter des regroupements de travaux et de coupes.
- Techniques d'amélioration des taillis de Châtaignier.
- Valorisation des petits bois issus des coupes de taillis de Châtaignier.
- Présentation de France-Douglas et de l'essence Douglas.
- Gestion paysagère en milieu forestier des voiries départementales corrèziennes.
- Démonstrations de broyage de bois en plaquettes de différentes qualités et essai d'utilisation de certaines catégories de plaquettes pour le paillage de la litière des bovins.
- Présentation des Plans d'Approvisionnement Territorial (PAT) conduits en Corrèze.

Ce regroupement était également le point d'orgue du programme Robinwood +, qui a pris fin au 31/12/2012 et qui s'achève sur un bilan très positif en termes de bonnes pratiques échangées.

Jean-Marie RIGHI



# Nouvelles conditions d'établissement des Plans Simples de Gestion (PSG) : **vous êtes peut-être concernés !**

La Loi de Modernisation Agricole du 27 juillet 2010, puis un décret du 27 mai 2011, ont défini les nouvelles modalités d'établissement d'un PSG. Ainsi, alors que le PSG était obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant, la nouvelle formulation est la suivante :

**Le PSG devient obligatoire dès lors que la surface cumulée, du plus grand des îlots forestiers et des parcelles forestières isolées, situées dans la même commune et sur le territoire des communes limitrophes de celles-ci, est égale ou supérieure à 25 ha.**

Le seuil de surface en-dessous duquel les parcelles forestières isolées ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface cumulée est fixé à 4 ha

Voir exemple ci-contre d'une propriété devant présenter un PSG

Le CRPF Limousin va faire parvenir aux propriétaires concernés une lettre d'information et une incitation à présenter leur PSG dans un délai de 2 ans. Il organisera également des réunions d'information et de sensibilisation et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Selon le lieu de situation de votre forêt, n'hésitez pas à contacter le CRPF à Limoges, Tulle, Egletons ou Guéret.**

## Le témoignage de M. Alain Veyronnet

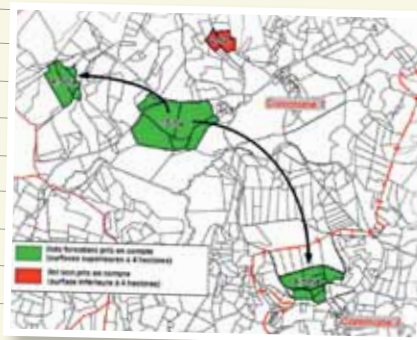
*Monsieur Veyronnet, vous êtes propriétaire, en Creuse, de parcelles boisées, disposez vous d'un document de gestion durable ?*

Effectivement je suis propriétaire d'environ 37 ha sur la commune de St Vaury et d'un petit massif d'environ 10 ha sur la commune du Monteil au Vicomte. J'ai rédigé mon premier Plan Simple de Gestion en 2004 pour St Vaury et comme j'ai acquis le massif du Monteil au Vicomte assez récemment, j'ai rédigé un deuxième PSG en 2010 pour cette nouvelle propriété.

*Votre massif boisé situé sur le Monteil au Vicomte ne fait que 10 ha, pourquoi avoir choisi le PSG comme document de gestion durable alors qu'une adhésion au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) aurait été suffisante ?*

Début 2010, j'ai adhéré au CBPS car la surface de mes bois était uniquement de 7ha35. J'ai pu acquérir ensuite quelques parcelles limitrophes et lorsque j'ai atteint le seuil des 10 ha j'ai préféré rédiger un PSG "volontaire". Ce document est très complet : il permet de disposer d'un descriptif des parcelles et des peuplements et de programmer des coupes et des travaux pour les années à venir.

- L'îlot forestier le plus grand fait 15 ha, il est situé sur la commune X.
- Sur cette même commune on doit prendre en compte l'îlot forestier de 4,5 ha, mais pas celui de 2 ha.
- Par contre l'îlot forestier de 6,5 ha situé sur la commune Y, limitrophe, doit être pris en compte.
- Ainsi : 15 ha + 4,5 ha + 6,5 ha = 26 ha
- cette propriété doit donc bénéficier d'un PSG



Jean-Marie RIGHI

*Ces PSG sont donc de réels guides pour la gestion de vos bois ? Oui ces PSG sont des aides à la décision ils me permettent :*

- de suivre l'évolution de mes peuplements,
- de me demander si telle ou telle intervention programmée peut ou doit être réalisée,
- de plus, pour décrire les peuplements j'ai parcouru les parcelles et grâce à la cartographie réalisée je peux communiquer avec les entrepreneurs et les exploitants, pour les orienter sur des limites de parcelles par exemple.

*A vous écouter, on a l'impression que les contraintes réglementaires sont secondaires par rapport à la plus value apportée par le PSG ?*

En effet pour le massif de St Vaury de plus de 25 ha, il est obligatoire de disposer d'un PSG, mais cela me permet (ou me permettra) de bénéficier de dispositions fiscales aménagées (à l'occasion d'une donation par exemple).

Pour le Monteil au Vicomte, ma propriété étant située dans un site Natura 2000, j'ai pris en compte les recommandations liées à ce classement et ma gestion a été reconnue conforme. A mon sens le Plan Simple de Gestion est un très bon outil à la disposition des propriétaires forestiers.

## Formation Plan Simple de Gestion

Le FOGFOR en Limousin propose une formation destinée à aider les forestiers qui le désirent, à rédiger eux-mêmes leur plan simple de gestion. Les stagiaires seront accompagnés individuellement.

### PROGRAMME :

- ✓ **Samedi 13 avril 2013** : Réalisation du *plan général de sa propriété*. Préparation des documents nécessaires (parcelles cadastrales, photos aériennes,...)
- ✓ **Samedi 1<sup>er</sup> juin 2013** : Préparation des relevés de terrain. Méthode d'*analyse des parcelles* (description, diagnostic, objectifs possibles).

- ✓ **Samedi 21 septembre 2013** : Rédaction du plan simple de gestion. Méthode de *réalisation des tableaux des parcelles forestières, des programmes de coupes et de travaux en fonction des objectifs possibles*

**N'hésitez pas à nous contacter !**

- ✓ **Tarif de la formation : 100€**, hors repas et déplacements individuels. Le lieu du stage sera défini en fonction des lieux de résidence des stagiaires.

✓ **Renseignements :**

**François DIDOT** - tél. : **05.87.50.42.06** -

e-mail : **francois.didot@crpf.fr**

CRPF du LIMOUSIN - Safran - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 Panazol - 87017 LIMOGES Cx 1



## A la rencontre des sols forestiers du Limousin ...

Ecosystèmes modestes et méconnus jusqu'alors, les sols deviennent, depuis quelques années, un élément majeur dans la compréhension et la planification de la gestion forestière, notamment au regard des aléas et incertitudes qui interagissent aujourd'hui sur les paramètres climatiques.

Siège de l'incorporation de la matière organique au sein de la fraction minérale, le sol forestier recèle de véritables «mines» d'informations que tout gestionnaire se doit aujourd'hui d'observer pour anticiper et ajuster ses pratiques sylvicoles et ses objectifs de gestion.

**Appréhender la fertilité des sols forestiers demande de répondre à deux questions :**

- ✓ Quelle est la disponibilité en eau dans le sol ? (gradient hydrique)
- ✓ Quelle est la quantité d'éléments nutritifs disponibles dans le sol ? (gradient trophique).

**De plus, il est important de mettre en évidence les facteurs physiques pouvant limiter la croissance des arbres :**

- ✓ Mon sol est-il bien aéré et dispose-t-il d'une capacité de drainage suffisante pour évacuer tous les excès d'eau, quelqu'en soient les origines ?
- ✓ Les racines de mes arbres peuvent-elles prospecter dans le sol sans contraintes ou sont-elles gênées par un obstacle (rocheux par exemple) ?



## LES SOLS FORESTIERS DU LIMOUSIN

En région Limousin, le climat océanique, dégradé par l'influence montagnarde qui domine, a toujours été un facteur favorable à la production forestière même si des évolutions récentes doivent nous interpeller sur l'avenir de certaines essences forestières.

Mais la fertilité des sols forestiers du Limousin est très modeste : ces derniers sont développés sur des matériaux géologiques qui s'altèrent très lentement et qui libèrent peu d'éléments nutritifs utiles pour la végétation forestière.

Sur ce type de sols, l'essentiel des ressources nutritives exploitées par la végétation forestière provient de transformations physiques et chimiques de la matière organique qui s'accumule à la surface des sols et qui s'incorpore dans les couches de surface.

## COMMENT PRÉSERVER SES SOLS FORESTIERS ?

**IL CONVIENT DONC :**

- ✓ d'apporter la plus grande vigilance aux conditions qui favorisent la minéralisation de la matière organique en permettant, par exemple, la diffusion de lumière au sol par la pratique des coupes d'amélioration,
- ✓ de ne pas exporter de façon excessive la matière organique par un raccourcissement des révolutions ou une exportation importante et répétée de biomasse forestière,
- ✓ d'éviter également de déplacer la matière organique (andains réalisés à l'aide d'une lame pleine) au risque de nuire, à très court terme, à l'accroissement des peuplements actuels et à venir, ...
- ✓ d'être attentif aussi à toutes les interventions qui auraient pour conséquence de diminuer la capacité de drainage des sols, en leur faisant supporter, par exemple, des passages répétés d'engins à fort tonnage, surtout lorsque les sols sont les plus vulnérables notamment après de forts épisodes pluviométriques.

**Bruno GRATIA** (EF Meymac) **et Jean-Marie RIGHI** (CRPF)

Une situation n'est jamais irréversible, mais il faut se souvenir que les conséquences et les coûts générés par la restauration d'un sol seront toujours supérieurs à ceux de la prévention !

Mieux comprendre les sols permet au gestionnaire forestier de raisonner ses interventions pour préserver, sur le long terme, ce support indispensable à la croissance des arbres.

## Le bois énergie..... Soyons réalistes



Nous assistons à une vaine querelle de chiffres. Nous avons les résultats de l'Inventaire Forestier National qui faisaient l'unanimité. Nous avons et nous avons confiance dans cet organisme que nous connaissons depuis longtemps. Nous avons observé ses placettes et nous avons constaté le sérieux des relevés.

Puis, nous ne savons pas trop pour quelles raisons, peut être parce que les chiffres de l'IFN n'étaient pas la thèse de la baisse de la surface des feuillus, une nouvelle étude a été confiée à la FNCOFOR (Fédération Nationale des COmmunes FORestières) pour réaliser un PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) afin de vérifier la disponibilité du territoire en bois énergie.

De nouvelles placettes ont été réalisées, de nouvelles études ont été lancées dont le prix n'est pas neutre. Le budget prévisionnel du PAT était de 114.800 euros, dans une période difficile pour les fonds publics, aussi nous pouvons nous interroger sur le bien fondé et l'utilité de ce travail même s'il est fort intéressant.

Il confirme en fait dans les grandes lignes les chiffres de l'IFN sur la surface de forêts sur le Plateau de Millevaches (environ 160 000 ha) soit un taux de boisement de 53%.

Par contre, les deux inventaires donnent des résultats différents pour la répartition entre forêt feuillue et forêt résineuse.

L'IFN avançait un taux 43% de forêt feuillue en surface (72 000 ha) et le PAT de 33% (62 700 ha) soit une différence de 10 %, ce qui est considérable. La capitalisation sur pied des feuillus est également différente. L'IFN avance le chiffre de 11,7 millions de m<sup>3</sup> contre 10 millions de m<sup>3</sup> pour le PAT mais les chiffres du PAT tiennent compte d'une erreur relative de 20 %, autrement dit, ils oscilleraient entre 8 et 12 millions de m<sup>3</sup> ce qui nuance fortement le résultat.

L'IFN, dans ses calculs, tient compte des alignements, des petits bosquets, des arbres isolés souvent très gros, cela peut expliquer en partie la différence. Nos ancêtres, nos amis paysans se sont le plus souvent chauffés avec le bois issu des haies ou des bordures. Le PAT a-t-il eu le temps et les moyens en trois mois d'investigations de se pencher sur cette ressource ?

Nous n'allons pas rentrer dans une querelle de chiffres stériles où chacun puiserait des arguments qui renforceraient son a priori. **Mais nous pouvons affirmer que jamais depuis le**

**néolithique la quantité de bois feuillu n'a été aussi élevée.**

Aussi sommes-nous loin de la fin des feuillus sur le plateau malgré quelques coupes spectaculaires ou quelques défriches d'accrus de faible valeur. Ils sont protégés par leur faible prix qui ne permet pas payer les frais d'une plantation en douglas et le plus souvent les feuillus sont implantés dans des zones difficiles et sur des sols peu profonds.

Le PAT a trouvé comme récolte sur son territoire un volume de 285.000 tonnes de bois d'industrie et de bois de feu feuillu (165.000 tonnes de bois bûches dont une part importante sort de notre région et 120.000 tonnes de bois d'industrie). L'IFN donnait un accroissement de la forêt feuillue de 436.000 m<sup>3</sup> par an, le PAT au maximum 450.000 tonnes (mais il faudrait tenir compte de l'accessibilité du bois). Il y a donc encore capitalisation sur pied de bois de faible valeur.

Le bois bûche est l'utilisation principale du feuillu. A la consommation locale est venu s'ajouter celle de quelques ateliers de façonnage de bois bûche particulièrement à Meymac dont la finalité est la vente hors de la région mais qui sont encombrés de stocks importants.

Faut-il s'inquiéter de ce mouvement et de cette tendance ? Le bois bûche valorise un peu mieux les mauvais bois que la trituration. Les cours peuvent atteindre 7 à 9 euros le stère.

Mais de là à craindre une pénurie de bois de chauffage et d'annoncer la fin des feuillus, il y a un pas à ne pas franchir d'autant que nous sommes 20 000 propriétaires forestiers sur la montagne dont certaines communes et sections qui sont largement pourvues. Le morcellement de notre propriété est le gage de la conservation d'une diversité qui a bien des inconvénients mais aussi quelques avantages. Que chacun garde quelques feuillus, ne serait ce que pour ramasser de belles giroles.

Les feuillus sont menacés avant tout par le changement climatique, là est la véritable inquiétude qui dépasse largement le cadre de notre Plateau. Le climat de notre moyenne montagne subit pour l'instant une hausse de température d'environ 2°C en moyenne, le nombre de jours de gelées a été divisé par deux à Peyrelevade en quelques années, et si le total pluviométrique n'a guère varié pour l'instant, les périodes de stress hydrique augmentent en nombre et en intensité. Les cartes de projection de végétation sont très alarmantes, le hêtre aurait disparu en l'an 2100 de nos régions qui verraient l'apparition d'essences méditerranéennes. Déjà nous avons quelques descentes de cimes sur des chênes et nos résineux gourmands en eau comme l'épicéa de Sitka et le Grandis ne dépassent pas les cinquante ans.

**Non, il ne faut pas s'inquiéter pour le chauffage local,** nous disposons d'une ressource suffisante pour nous alimenter localement. Les quelques chaudières à plaquettes et nos réseaux de chaleur consommeront, d'après le PAT, 3.000 tonnes de plaquettes et si nous rajoutons quelques oublis nous arrivons péniblement à 5.000 tonnes ce qui est bien faible par rapport à nos réserves. Mais cela n'empêche pas que des efforts doivent



être faits pour isoler nos habitations et nous regrettons vivement que le PNR ne porte pas le projet isolation pourtant annoncé. N'agissons pas les peurs, nous ne sommes pas prêts de manquer de bois de chauffage sur le plateau mais plutôt de consommateurs locaux.

Pour maintenir une gestion locale de nos forêts, il nous faut continuer à former les propriétaires forestiers, particulièrement des petits, souvent très attachés au monde rural. Un forestier formé sera présent sur le territoire, travaillera par lui-même ou donnera du travail et espérons l'investira dans notre région.

Pour cela nous avons fondé un Groupement de Développement Forestier sur le plateau de Millevaches et nous essayons de faire connaître sous tous ses aspects cette activité qui a un avenir certain dans notre région et dont la ressource est renouvelable.

Rejoignez-nous dans ce travail. La forêt doit être au service du territoire.

**Christian Beynel**



Source Wikipédia

## Technique

# Certificat pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : Le Certiphyto

La Loi Grenelle 2 vise à réduire et améliorer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (insecticides, herbicides, fongicides,..). Dans le cadre du plan Eco-phyto 2018, la mise en place de la certification individuelle concerne tous les acteurs professionnels du phytosanitaire : distributeurs, conseillers, décideurs, applicateurs. En tant que Propriétaires forestiers, vous êtes concernés.

### ✓ De quoi s'agit il ?

L'objectif est de limiter l'impact, de réduire et sécuriser l'utilisation de ces produits afin de maîtriser les risques pour la santé publique et l'environnement par un niveau de formation approprié et la responsabilisation des acteurs. **Un Certificat individuel** pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à **titre professionnel** sera délivré. Il sera **obligatoire**.

### ✓ Qui est concerné ?

Tous les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques sont concernés par cette réglementation, les forestiers, les agriculteurs, les salariés ainsi que les distributeurs et les conseillers. Plusieurs certificats existent,

selon l'activité et la fonction du professionnel. (retrouvez un tableau complet sur le site du syndicat).

### ✓ Comment l'obtenir ?

Les propriétaires forestiers travaillant pour leur propre compte ou en contrat d'entraide à titre gratuit devront obtenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014 le certificat de la catégorie « **Décideur en exploitation agricole** », pour les salariés celui de la catégorie « **Opérateur en exploitation agricole** ». Une réglementation particulière s'applique aux prestataires de travaux et de services.

Possibilités pour l'obtention du certificat :

✓ **Une formation de 2 jours** (14 heures), les deux journées sont généralement espacées d'une semaine. Chacun devra suivre la formation spécifique à sa catégorie.

✓ **Un test d'une heure**. Le test comprend 20 questions avec un seuil de réussite de 13/20. En cas d'échec, les stagiaires n'ont pas le droit de repasser le test et sont orientés vers la formation de 2 jours.

✓ **Une formation plus un test en un jour**. Le test (45 minutes) comprend 15 questions. Le seuil de réussite est de 10/15. En

cas d'échec, les stagiaires n'ont pas le droit de repasser le test et sont orientés vers une formation complémentaire « d'approfondissement » de 1 jour.

✓ **Par la validation d'un diplôme**, obtenu depuis moins de 5 ans et inscrit dans la liste de l'Arrêté du 21/10/2011.

### ✓ Où réaliser cette formation ?

Le Syndicat des Forestiers Privés du Limousin en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse qui est agréée pour conduire les formations décideurs en exploitation (en partenariat avec la MSA et le réseau des CFPPA du Limousin) va mettre en place des sessions de formations pour les propriétaires forestiers sylviculteurs et leurs ouvriers.

**Une première session de formation aura lieu en milieu d'année 2013.**

**Contactez dès à présent le syndicat pour nous indiquer votre souhait d'y participer tél. 05.87.50.41.91. mail : bcaf@safran87.fr**

**Xavier MEYNARD - Patrick LE GOUX**



# Colloque sur le changement climatique

Compte rendu succinct du colloque de restitution du réseau AFORCE du 12 décembre 2012

Le 12/12/2012, plusieurs d'entre nous se sont retrouvés au **colloque de restitution du RMT AFORCE** : Chantal Dupré Zakarian, Jean-Marie Barbier, Daniel Michaud et moi-même.

Qu'est que le RMT AFORCE (Réseau Mixte Technologique « Adaptation des **FOR**êts au **C**hangement Climatique »)?

Il s'agit d'un réseau chargé d'**étudier les conséquences du changement climatique sur la végétation forestière**. Il a été mis en place à l'initiative de la forêt privée par l'Institut du Développement Forestier (IDF) qui en assure l'animation. L'ensemble de la famille forestière y participe : CNPF SUF IDF, INRA, ONF, FCBA, Ministère de l'Agriculture, Ecole Forestière de Nancy, Lycée Forestier de Meymac, CEMAGREF, IFN, GIP ECOFOR, etc.,...

Les météorologues nous affirment que **le changement climatique est bien là** : + 1°C en Limousin depuis 30 ans, 2 à 4°C de plus d'ici 50 ans. La principale conséquence qui doit nous interpeller : **les sécheresses de printemps et d'été et les canicules seront de plus en plus fortes et de plus en plus fréquentes**. De quels moyens dispose le sylviculteur pour continuer à produire du bois de qualité dans le respect de l'environnement, eu égard à ce changement climatique ? AFORCE ne prend pas en compte le risque tempête, les météorologues n'ayant aucune certitude sur leur évolution et leur intensité. De plus, le lien entre la fréquence des tempêtes et le réchauffement climatique n'est pas clairement démontré.

Différents thèmes ont été abordés :

1. Evolution du climat
2. Conséquences sur la réserve hydrique des sols
3. De quelle ressource génétique dispose-t-on au sein de la famille Abies pour faire face au changement climatique?
4. En quoi l'analyse économique permet-elle d'informer et d'aider dans le choix de gestion sous incertitude climatique : Etude pilote sur le cas du Douglas.

**Que retenir de ce colloque** particulièrement riche ?

**1. Certaines essences** fortement implantées dans notre région **semblent condamnées** au terme de 2050 - 2080. Pour notre Limousin, **le Hêtre**, même sur le plateau de Millevaches, le **Chêne pédonculé** - 1ère essence en Limousin -, certains Abies comme le **Grandis ou le Pectiné** n'ont pas la capacité de résister aux sécheresses de printemps et d'été, ainsi qu'aux canicules comme en 2003. Les météorologues les prévoient de plus en plus fortes et rapprochées tout au cours du 21ème siècle.

**2. La gestion de l'eau** pour le sylviculteur est **une priorité**. Nous pouvons agir en permettant au maximum d'eau d'atteindre le sol par exemple en **dépressant et en éclaircissant tôt**. De plus une sylviculture ouverte permet l'implantation d'un sous étage freinant l'évaporation qui permet une meilleure décomposition de la matière organique donc une meilleure fixation des réserves en eau dans le sol. Enfin le système racinaire pourra s'étendre sur une plus grande surface

et ainsi disposer de plus de réserve en eau. D'autre part, raccourcir les cycles de production permet de limiter l'évapotranspiration qui est plus forte sur les arbres âgés.

**3. Raccourcir les cycles de rotation améliorera très fortement la rentabilité** de nos forêts mais pas n'importe comment. Le modèle que nous a présenté le service économique de la division forestière de l'INRA a choisi ses données auprès de la direction forestière de la CDC sur un schéma classique de conduite de peuplement de Douglas en Bourgogne, quasi identique à ce que nous faisons en Limousin.

Le modèle proposé porte sur 3 modes de sylviculture (année 0 : 2010) : **1-** des révolutions répétées tous les **55 ans** ; **2-** des révolutions répétées tous les **40 ans** ; **3-** une première révolution de **55 ans puis après de 40 ans**.

La 1ère modalité sur 55 ans, induit des dépérissements très importants en fin de cycle. Ainsi le BASI – Bénéfice Actualisé en Séquence Infini - serait de **13.000 €** pour le cycle de **55 ans**, de **30.000 €** pour celui de **40 ans** et de **20.000 €** pour celui de **55 ans suivi de cycles de 40 ans**. Dans le schéma 2, les frais d'un amendement calcaire ont été pris en compte pour maintenir une vie correcte du sol. Cette étude est à la disposition des adhérents sur notre site internet. Bien entendu, raccourcir les cycles suppose une gestion dynamique, classique en Limousin, retenue par la Société Forestière de la CDC, à savoir ramener le peuplement à 350 - 400 tiges vers 25 - 30 ans et coupe rase à 40 ans.

**4. Profiter au maximum des progrès génétiques** des vergers à graines par des **variétés mélangeant les provenances** qui assurent **une meilleure résistance au stress hydrique l'été**.

Le sylviculteur qui voit son peuplement à maturité peut être tenté par la régénération naturelle. Il ne pourra alors bénéficier de provenances moins gourmandes en eau lors de sécheresses et canicules. Les cycles de production seront sensiblement allongés. Les risques de dépérissements seront d'autant plus importants qu'on retarde l'âge d'exploitation.

De plus, nous devons mieux adapter nos essences aux stations. **Une réflexion importante devrait être mise en place par nos organismes de recherche appliquée et de développement** pour nous former et nous informer face à ces nouvelles contraintes. Jusqu'aux années 80, on se trompait peu en reboisant en Douglas pourvu que le sol ne soit pas trop humide ! Depuis nous avons pris 1°C en Limousin, on nous promet des sécheresses et des canicules plus fortes et plus nombreuses, 2 ou 3°C de plus d'ici 50, 80 ans. Sur les sols plus légers, il faudra sans doute recourir au cèdre, au sapin de Nordmann ou au pin Laricio.

Voici quelques réflexions retirées de ce colloque. Bien sûr, le débat reste ouvert. Un compte rendu complet est disponible au siège du syndicat.

**Christian BOUTHILLON**



Ainsi que cela a été annoncé, le Syndicat des Forestiers Privés du Limousin s'est inquiété de certaines dispositions figurant dans les Chartes incluses dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000. Dans ces documents qui doivent être signés par les forestiers dont la forêt est incluse dans un site Natura 2000 s'ils veulent continuer à bénéficier du régime fiscal forestier et des aides, certaines rédactions étaient imprécises ou mal rédigées et pouvaient générer ambiguïtés ou contre-sens.

Ces interrogations avaient été rassemblées dans un document de synthèse qui avait été soumis en son temps par le Syndicat à la DREAL du Limousin.

Celui-ci vient de recevoir une réponse très circonstanciée de cette administration qui apporte des précisions qui soit se suffisent à elles-mêmes, soit concluent à l'utilité d'ouvrir un chantier destiné à en préciser les modalités d'application.

### **Parmi les 31 points abordés, quelques avancées ou précisions ont pu être obtenues :**

- ▀ Les forestiers privés (et les autres du reste) doivent effectivement être informés de la présence d'experts sur leurs parcelles lorsque des études qui les concernent, sont engagées. A noter que dans le cas où il s'agit d'études générales résultant d'un arrêté du préfet (ou du Ministre) des mesures spécifiques d'information sont prévues (affichage en mairie, site Internet, ...)
- ▀ Certaines chartes mentionnent la nécessité de maintenir des arbres morts dans les peuplements. Il est précisé que cet engagement ne concerne que 5 arbres par hectare ; au-delà, on entre dans le cadre d'un contrat Natura 2000 rémunéré.
- ▀ Dans le cas où la charte prévoit de ne pas transformer les peuplements, il est précisé que les opérations d'enrichissement en essences objectifs restent autorisées, à condition que cette opération ne débouche pas à terme sur la transformation du peuplement.
- ▀ Sur la question des zones et périodes de tranquillité, il est écrit que ces éléments sont à prendre en compte en fonction des espèces animales à protéger en période de reproduction, les périodes et les distances dépendant de l'espèce concernée.

## **DU NOUVEAU SUR NATURA 2000**

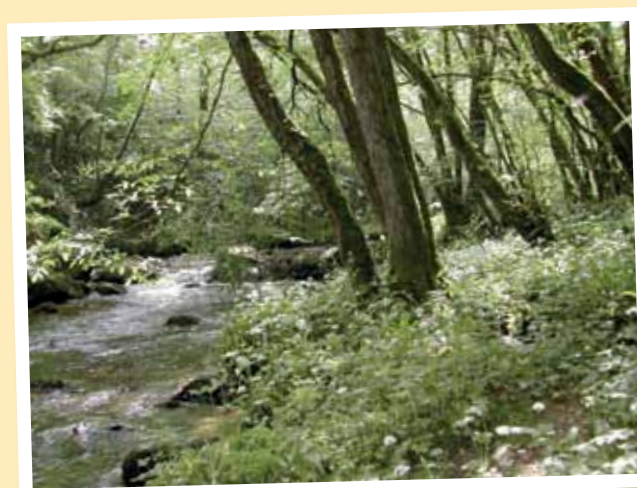
- ▀ L'interdiction de planter des résineux ne s'applique qu'aux habitats naturels et aux habitats d'espèces visés par la directive.
- ▀ La notion de cours d'eau a été éclaircie bien que certaines ambiguïtés persistent dans le texte qui a été envoyé.
- ▀ Il est enfin précisé que les animateurs n'ont aucun pouvoir de police. Bien que leur sollicitation au moment des interventions (coupes et travaux) ne puisse pas légalement être obligatoire, cette démarche peut permettre d'éviter des conflits préjudiciables à tous.

Divers sujets restent encore à approfondir : la définition de ce qu'est une intervention mécanisée, les contraintes en matière de dessouchage, la responsabilité en ce qui concerne le maintien des ornières en forêt notamment.

D'autres sujets semblent plus difficiles à régler : choix de sylviculture, essences de reboisement, évolution vers la futaie irrégulière, ...

Néanmoins, cette réponse de la DREAL peut être considérée comme encourageante et le Syndicat poursuivra donc avec cet interlocuteur l'approfondissement des sujets qui le méritent, afin que les forestiers sachent précisément ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire, les mesures qui leur seront imposées résultant bien d'une nécessité incontournable compte tenu des objectifs de protection.

**Jean-Marie BARBIER**



## Idées reçues sur la Forêt et le Bois

« .....La forêt n'est pas rentable..... »

## VRAI ET FAUX

Tous peuplements confondus, la forêt rapporte peu, 1 à 2 %. Cependant, certaines productions rapportent jusqu'à 8 %, comme les peupliers, du fait des durées de rotations plus courtes.

Ce sont des investissements sur le long terme, ce qui peut décourager beaucoup d'investisseurs à la recherche de « bons coups ».

La plupart des forestiers sont surtout attachés à leur patrimoine familial, à un espace intime. Bien géré, le patrimoine forestier reste cependant un excellent placement sur la durée et constitue une vraie richesse économique et écologique qui ne doit pas être abandonnée.



## HOMMAGE

## Erick NYMAN

nous a quittés le 23 novembre dernier. Forestier passionné, il aimait faire partager son savoir, sa connaissance, sa culture de la forêt. Il avait été à l'origine de la création de l'Association Forêt de Xaintrie et du Pays d'Argentat qu'il présidera pendant 7 ans. Reconnu et apprécié de tous les forestiers, il reste dans nos mémoires comme une référence. Les Afoxiens auront à cœur de faire prospérer l'AFOXA pour perpétuer sa mémoire.



## TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Chers annonceurs, Forêt Limousine met à votre disposition des espaces publicitaires.

Les tarifs sont donnés pour 3 parutions (Janvier, Juin et Octobre de chaque année) :

1 page entière : 1.200€    ¼ page : 500€    1/8° page : 300€

Pour plus d'information contacter le CRPF Limousin au 05.87.50.42.00 ou par mail [limousin@crpf.fr](mailto:limousin@crpf.fr)

forêt limousine

## CRPF Limousin

2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 PANAZOL  
87017 Limoges cedex 1  
Tél. 05.87.50.42.00  
Fax 05 87 50 41 97  
E-mail : [limousin@crpf.fr](mailto:limousin@crpf.fr)  
Web : [www.crpf-limousin.com](http://www.crpf-limousin.com)

## SFP Limousin

2 avenue Georges Guingouin  
CS 80912 PANAZOL  
87017 Limoges cedex 1  
Tél. 05 87 50 41 90  
Fax 05 87 50 41 89  
E-mail : [bcaf@safran87.fr](mailto:bcaf@safran87.fr)  
Web : [www.foretriveelimousine.fr](http://www.foretriveelimousine.fr)

Responsables de la publication :  
**Pierre de LA POMÉLIE**,  
Président du CRPF  
et **Jean-Marie BARBIER**,  
Président du SFPL.

Directeur de la Publication :  
**Bruno BOULET-GERCOURT**

Rédacteur en Chef :  
**Didier BRANCA**

Comité de Rédaction :  
**Olivier BERTRAND**,  
**Bruno BOULET-GERCOURT**,  
**Christian BOUTHILLON**,  
**Didier BRANCA**,  
**Dominique COURAUD**,  
**Chantal DUPRE-ZAKARIAN**,  
**Fernanda FERNANDEZ**,  
**Grégory LE ROUX**,  
**Alexandra RIBARDIÈRE**,  
**Marc d'USSEL**.

Parution : 3 numéros/an  
Tirage : 6000 exemplaires  
Abonnement : 15 € pour  
6 numéros (chèque à l'ordre  
du CRPF limousin)

Photogravure : Maqprint  
Impression : Centre Impression

ISSN 0991-3211

Crédit photos :  
CRPF limousin



## Dernière relance pour les abonnements

Madame, Monsieur,

Dans le dernier numéro de Forêt Limousine (n° 63 d'Octobre 2012), nous vous invitons à renouveler votre abonnement à Forêt Limousine (si bien sûr vous n'êtes pas adhérent à une des structures suivantes : Syndicat des Forestiers Privés du Limousin, CETEF, FOGEFOR, G.D.F., ADELI..., et si vous ne possédez pas un document de gestion (PSG, CBPS, RTG)).

Certains d'entre-vous, ont reconduit leur abonnement, mais d'autres ne l'ont pas encore fait. Les responsables de la publication ont donc décidé d'envoyer ce numéro à tous les anciens abonnés, mais rappellent qu'à compter du numéro 65 (Juin 2013), tous les non-renouvellements d'abonnement seront retirés du fichier des lecteurs de forêt limousine.

## Renouvellement des abonnements à Forêt Limousine

Madame, Monsieur .....  
Demeurant à.....  
Code Postal ..... Ville .....  
Tél. ....e-mail .....  
(merci de noter l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir ce journal)

- Souhaite recevoir le journal et joint un chèque d'un montant de 15 euros pour un abonnement à 6 numéros – chèque à l'ordre du C.R.P.F. Limousin.
- Souhaite être informé de la parution du journal par une Newsletter à l'adresse mail ci-dessus.
- Ne souhaite plus recevoir « Forêt Limousine »

**ATTENTION : en l'absence de réponse de votre part, votre adresse sera automatiquement retirée du fichier des lecteurs de Forêt Limousine.**

Pour maintenir votre abonnement, il vous suffit de retourner cet encart au  
CRPF Limousin – Safran – 2, Av. Georges Guingouin – CS 80912 Panazol – 87017 Limoges Cedex 1